

## Conseil municipal du 8 avril 2016 Intervention de Monsieur le Maire

Chers collègues,

Je souhaite vous apporter quelques éclaircissements et précisions sur le projet de délibération que nous vous présentons ce soir. Pour quoi proposer que notre conseil municipal déclare notre territoire en tant que « Territoire à Enjeu Ecologique Majeur » ?

Il a à cela 6 raisons :

- 1- Notre commune a subi depuis des décennies, des occupations industrielles génératrices de nuisances pour sa population, l'exposant à des risques permanents de pollutions et à des enjeux sanitaires qui ne sont pas suffisamment pris en compte par les pouvoirs publics. La commune ne dispose pas des informations suffisantes auxquelles ont droit sa population et ses élus ;
- 2- Itteville est un cas d'école : 2 anciens sites industriels laissés en deshérence, 12 km<sup>2</sup> de territoire communal, qui en fait un des plus vastes de notre secteur géographique, la présence d'un confluent de deux rivières sensibles sur notre commune ; un patrimoine naturel classé ou non considérable (marais notamment) ; des champs captants et une usine de production d'eau potable ; Itteville subit des contraintes importantes sans reconnaissance ni compensations suffisantes ;
- 3- Il est de la responsabilité du conseil municipal et de chacune et chacun d'entre nous de protéger notre population face à ces risques, de veiller à ce que les pouvoirs publics apportent à la commune les informations qui lui sont dues en toute transparence et proposent les solutions permettant de prévenir les risques et de garantir une préservation des milieux naturels et de nos quartiers garantissant le bien-être des Ittevillois ;
- 4- Les évolutions législatives et réglementaires récentes ont eu un double effet : accroître les obligations des collectivités en matière d'environnement et multiplier le nombre des échelons de décision appelés à intervenir en matière environnementale ; or, je considère que l'échelon communal est l'échelon de base qui a vocation à évaluer, piloter et coordonner l'ensemble des actions et politiques publiques sur son territoire et, ainsi, maîtriser son aménagement. La charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle, dispose au demeurant en son article 6. – « *Les politiques*

*publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social » ; nous sommes donc légitimes en nous déclarant territoire à Enjeu Ecologique Majeur ;*

- 5- C'est au maire, avec l'appui de son conseil municipal, qu'il appartient de se saisir de ces questions essentielles pour le devenir de la commune et d'appeler l'ensemble des partenaires de l'action municipale à se mobiliser pour préserver notre patrimoine et notre cadre de vie : si nous le faisons pas, qui le fera ?
- 6- En s'appropriant cette responsabilité, il nous sera possible d'identifier et de solliciter l'ensemble des concours techniques, d'expertise, financiers et opérationnels dont nous avons besoin pour faire face aux enjeux : Etat, Région, Département, Communauté de communes, syndicats intercommunaux dont le SIREDOM et le SIARCE, mais aussi l'Union Européenne à travers ses interventions au bénéfice des territoires à enjeux ; il s'agit d'appeler chaque échelon politique et administratif à assumer ses responsabilités dont j'observe qu'elles ne sont pas toujours exercées, voire qu'aucune politique publique, pour certains d'entre eux, ne sont mis en oeuvre;

Voilà pourquoi je vous propose ce soir d'effectuer cette déclaration, en prenant la présente délibération. Je vous serais reconnaissant que l'unanimité de notre conseil puisse se faire autour de ce projet dans l'intérêt des Ittevilloises et des Ittevillois.